



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte sur les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat

Question écrite n° 26119

Texte de la question

M. Luc Carvounas alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat. La réforme du baccalauréat général et technologique portée par le Gouvernement en 2018 a introduit de nouvelles modalités d'évaluation pour les lycéens. Au-delà des traditionnelles épreuves terminales, le texte prévoit une prise en compte de notes de contrôle continu dans le calcul de la moyenne finale des candidats. Les premières épreuves communes de contrôle continu sont ainsi organisées depuis le 20 janvier 2020 dans les établissements scolaires, et ce malgré les vives préoccupations de la communauté éducative qui dénonce notamment l'inégalité de traitement entre lycéens (en particulier car les épreuves ne sont pas organisées simultanément dans tous les établissements). Les syndicats d'enseignants du secteur public comme du privé ont par ailleurs alerté à plusieurs reprises le ministère de l'éducation nationale sur les problèmes d'organisation de ces épreuves. En témoigne par exemple le manque de surveillants dans certains établissements durant ces premières journées d'examen. L'apparente précipitation avec laquelle la réforme du baccalauréat a été mise en œuvre impacte directement les lycéens qui doivent composer leurs épreuves dans un climat anxiogène mais aussi la communauté éducative qui constate, sur le terrain, les lacunes de ce nouveau mode d'évaluation. M. le député l'alerte donc de la difficulté pour certains établissements à mettre en œuvre la réforme du baccalauréat. Il attire particulièrement son attention sur la question de l'égalité de traitement entre candidats et souhaite connaître les dispositions qui seront mises en œuvre pour garantir celle-ci partout sur le territoire.

Données clés

- Auteur : [M. Luc Carvounas](#)
- Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés
- Type de question : Question écrite

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE26119>

- Numéro de la question : 26119
- Rubrique : Enseignement secondaire
- Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)
- Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 534
- Question retirée le : 30 juin 2020 (Fin de mandat)